

EPARGNE HUMAINE & INTELLIGENTE

Rendements 2019 des fonds en euros des contrats Altaprofits assurés par Generali Vie

Sans surprise, au titre de l'année 2019, les taux de rendement des fonds en euros ont diminué et souvent de façon significative. Le mouvement de baisse avait été largement anticipé par les assureurs majeurs de la place, notamment par Generali Vie qui avait communiqué, dès septembre dernier, sur l'impact des taux d'intérêt négatifs des emprunts d'Etat sur les rendements des fonds en euros. En même temps, nous assistons à une continuité de la baisse des taux de rendement de ces fonds depuis 30 ans. Selon François Leneveu, cofondateur & Président du Directoire d'Altaprofits, l'épargnant doit dorénavant faire un point sur son épargne et se poser la question du rendement qu'il souhaite avoir pour ses placements.

Altaprofits, 1^{er} e-courtier et 1^{ère} FinTech française, publie les taux de rendement 2019 des fonds en euros de ses contrats assurés par Generali Vie. Les épargnants, qui ont confié leur épargne à Altaprofits, en la plaçant sur ces contrats d'assurance vie et de capitalisation, bénéficient de taux de rendement 2019 s'établissant, **nets de frais de gestion des contrats, hors prélèvements sociaux et fiscaux**, comme suit :

• Altaprofits Vie, Altaprofits Capitalisation

Eurossima **1,15 %** en 2019 (1,65 % en 2018).

Netissima **Jusqu'à 1,70 %** en 2019 (2,25 % en 2018).

Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, un dispositif de participation aux bénéfices 2019 et 2020 est accessible sur le fonds en euros Netissima, sur ces contrats d'assurance vie et de capitalisation, donnant les taux de rendement 2019 ci-après, aux conditions suivantes* :

1,50 %, soit + 0,30 % de majoration de la participation aux bénéfices servie au titre de l'année 2019 et 2020 sur le fonds en euros Netissima, si l'épargne investie en unités de compte est supérieure ou égale à 30 % et inférieure à 40 % de l'encours total du contrat,

1,60 %, soit + 0,40 % de majoration de la participation aux bénéfices servie au titre de l'année 2019 et 2020 sur le fonds en euros Netissima, si l'épargne investie en unités de compte est supérieure ou égale à 40 % et inférieure à 50 % de l'encours total du contrat,

1,70 %, soit + 0,50 % de majoration de la participation aux bénéfices servie au titre de l'année 2019 et 2020 sur le fonds en euros Netissima, si l'épargne investie en unités de compte est supérieure ou égale à 50 % de l'encours total du contrat.

• Altaprofits PEP, Altaprofits Madelin

Eurossima **1,20 %** en 2019 (1,80 % en 2018).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Le point de vue « expert ». « La baisse des taux de rendement des fonds en euros est une occasion très opportune pour l'épargnant de faire le point sur son épargne et de redéfinir ses objectifs au travers du placement qu'il fait. Chez Altaprofits, nous avons pour principe de vivre avec notre temps. Ainsi, dans la mesure où nous ne voyons pas de signe de remontée des taux d'intérêt, nous proposons à nos épargnants de repenser leur stratégie pour augmenter le rendement de leur contrat et nous avons beaucoup de réponses pour arriver à un rendement 2 fois et demi, 3 fois, voire 4 fois supérieur au rendement d'un fonds en euros », estime **François Leneveu, cofondateur et Président du Directoire d'Altaprofits**, « faut-il par exemple arbitrer les fonds en euros au profit de supports immobiliers de type SCI ou OPCI ou SCPI dont le rendement moyen a été aux alentours de 4,5 % nets de frais de gestion du contrat en 2018 ? Puis, si l'épargnant attend plus, il y a des solutions qui passent par les produits structurés, la gestion pilotée - en particulier celle de Lazard Frères Gestion -, par l'achat d'actions, notamment les valeurs du luxe qui distribuent beaucoup de dividendes ».

Altaprofits a annoncé, le 20 décembre 2019, son intention de se rapprocher de Cosevad, société de courtage d'assurance et de conseil en gestion de patrimoine, filiale de Generali France.

[Et toujours, sur www.altaprofits.com](http://www.altaprofits.com) : 0 € frais d'entrée, 0 € de frais sur versements, 0 € de frais sur les rachats, 0 € de frais sur les arbitrages, des frais de gestion compétitifs (vous trouverez les frais relatifs aux contrats sur notre site Internet www.altaprofits.com).

Contact presse :

Brigitte Huguet / information-presse@altaprofits.fr / Tél. +33 1 46 34 78 61

* Avec des frais de gestion annuels à 0,75 % et sous réserve de respecter les conditions ci-après :
- au 31 décembre 2019 et au moment de l'attribution effective de la participation aux bénéfices,
- au 31 décembre 2020 et en moyenne, sur l'année 2020, sur la base de l'épargne atteinte constatée à chaque fin de trimestre.

SUIVEZ-NOUS:



#assurancevie #Epargne
#investissement #placement
#Insurtech #fintech #Finance

A propos d'Altaprofits : Altaprofits est le **créateur de l'assurance vie en ligne "sans frais d'entrée" en France**. Fort de 20 ans d'expérience, Altaprofits n'a cessé d'innover tant sur la diversité des supports proposés (Exchange Traded Fund, titres vifs, OPCI, SCI, SCPI), que sur l'étendue de sa gamme (assurance vie et celle de droit luxembourgeois, PEP, PEA, contrats retraite : PERP, PER et Madelin, prévoyance), la diversité de ses partenaires (compagnies d'assurance et gestionnaires de renom) ou encore sur le déploiement d'outils de simulation, pilotage et suivi quotidien des investissements. Cette stratégie de long terme lui a permis de positionner et d'affirmer son leadership de **e-courtier** et de **FinTech** proposant une offre d'épargne complète et adaptée à chaque besoin sur le site www.altaprofits.com. Altaprofits reçoit également dans ses bureaux parisiens situés au 17, rue de la Paix à Paris.

Courtage d'assurances et MIOBSP : Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances. ORIAS n° 07 023 588, www.orias.fr, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR, 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Produits financiers et bancaires : Conseiller en Investissements Financiers enregistré sous le n° D011735 auprès de la CNCIF - Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Altaprofits - Société Anonyme de courtage d'assurances à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 067 200 Euros - RCS Paris 428 671 036. Code NAF : 6622Z. 17, rue de la Paix - 75002 Paris, www.altaprofits.com. Tél. : 01 44 77 12 14 (appel non surtaxé) - Fax : 01 44 77 12 20.

Communication à destination des professionnels.